

Esther Waeber-Kalbermatten, Présidente du Conseil d'Etat
Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales
et de la culture (DSSC)

Vernissage de l'exposition de Marguerite Burnat-Provins



Vendredi 24 août 2018, 18h30, Manoir de Martigny

Es gilt das gesprochene Wort.

Madame Isabelle Darbellay, Cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille,

Mesdames les collaboratrices de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille,

Monsieur Michaël Hugon, Conseiller en charge de la culture,

Monsieur Mads Olesen, Directeur du Manoir,

Madame Federica Martini, ECAV, Curatrice de l'exposition,

Madame Anne Jean-Richard Largey, Manoir Martigny, Curatrice de l'exposition

Madame Céline Eidenbenz, Directrice du Musée d'art de Sion

Chers(-ères) artistes,

Mesdames, Messieurs, les représentants des médias,

Mesdames, Messieurs,

Une fête d'anniversaire est toujours une occasion réjouissante. Je suis heureuse que l'Office cantonal de l'égalité et de la famille fête cette année ses 25 ans, déjà.

A l'occasion de cet anniversaire, une exposition et un livre sur les femmes artistes et leur rôle en tant qu'artistes ont été réalisés en collaboration avec l'Ecole Cantonale d'Art du Valais/Sierre (ECAV), le Musée d'Art de Sion et le Manoir de Martigny. J'ai le plaisir, ce soir, d'inaugurer l'exposition "Pour Elle - Marguerite Burnat-Provins" ici au Manoir de Martigny.

L'artiste Marguerite Burnat-Provins (1872-1952) a vécu en Valais pendant un certain temps. Elle a épousé un Valaisan lors de son second mariage et a été étroitement associée à l'école Biéler de Savièse. Artiste plurielle, elle a écrit des livres, elle a peint, expérimenté la gravure et les arts appliqués et travaillé également comme journaliste.

Marguerite Burnat-Provins a mené une vie indépendante et autonome. Elle a parcouru le monde, même seule, et a vécu une forme moderne du mariage. Elle s'est également engagée à préserver le patrimoine naturel, historique et culturel du pays. Elle a, par exemple, proposé la création de la "Ligue pour la Beauté", devenue aujourd'hui le « Patrimoine suisse ».

Ses ambitions d'artiste et son besoin d'indépendance sont en contradiction avec ses conceptions traditionalistes sur la place de la femme dans la société. Selon Marguerite Burnat-Provins, seules l'intelligence et la volonté peuvent mener la femme à devenir l'égale de l'homme. Elle n'a pas nécessairement contesté les manières et les méthodes qui déterminaient leur exclusion des représentations officielles. Son travail reste largement invisible dans le contexte d'une histoire de l'art.

L'expérience singulière de Marguerite Burnat-Provins se présente comme un cas d'école pour réfléchir aux mécanismes qui produisent l'invisibilité des créatrices dans les discours historiques dominants.

50 ans plus tard environ, la prise de conscience relative à l'égalité entre les hommes et les femmes / le féminisme avait déjà changé.

Je cite ici la journaliste, auteure et féministe Iris von Roten qui, en 1945, disait :

« Aujourd'hui, si les femmes sont obligées de travailler, elles veulent non seulement survivre, mais aussi être valorisées selon leurs compétences. C'est leur droit légitime. »

Quelques décennies plus tard, l'égalité des sexes est également un sujet pour le Gouvernement cantonal. En 1982, le Conseil d'Etat a nommé la "Commission cantonale pour la situation du droit des femmes", qui publie par la suite de nombreuses études et rapports. La Commission révèle de nombreuses inégalités entre les femmes et les hommes.

La création de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, en 1993, qui était encore à l'époque "le Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes", a été controversée. Il s'agissait d'éliminer toute discrimination fondée sur le sexe. Au fil du temps, cette mission a été élargie pour inclure la défense du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie, en mettant l'accent sur la famille et la lutte contre la violence domestique.

J'aimerais vous citer certains temps forts des 25 dernières années en matière d'égalité entre les hommes et les femmes :

Premièrement

En **1993**, la Commission cantonale pour l'égalité a publié sa dernière étude. Elle indique que 98 femmes et 1222 hommes sont représentés dans les commissions extra-parlementaires.

L'OCEF a publié **cette année** une brochure à ce sujet. 33,3% des membres des Commissions administratives sont des femmes pour la période législative 2018-2021. Cela correspond à 396 femmes et 792 hommes (état au 11 avril 2018). L'objectif exigé par le Conseil d'État a donc été atteint et un obstacle important a été surmonté. A plus long terme, la parité entre les sexes est visée.

Deuxièmement

Le Grand Conseil est encore loin d'atteindre l'équilibre entre les genres. Il y a **25 ans**, 14 femmes participaient au Grand Conseil (10,8 %).

Après les élections cantonales de **2017**, la proportion de femmes au parlement était de 19,2 %. Après bientôt 50 ans de l'obtention du droit de vote par les femmes, nous sommes encore loin d'atteindre l'égalité.

Je suis convaincue que cet objectif ne pourra pas être atteint sans une intervention politique comme l'a d'ailleurs formulé le Conseil des États.

L'équilibre entre les hommes et les femmes en politique, dans les commissions et dans l'économie est important, car nous savons que les équipes mixtes produisent de meilleurs résultats.

Troisièmement

Une autre étape importante a été franchie **en 2004** avec l'introduction de l'assurance maternité au niveau fédéral.

En ce qui concerne le congé parental, la Suisse se situe au bas de la liste des pays de l'OCDE. Nous savons qu'une pause plus longue apporte des bénéfices positifs aux deux parents : la santé de la mère et du bébé est favorisée, la relation entre le père et l'enfant est renforcée, l'égalité est soutenue, le taux d'emploi des femmes est augmenté et la motivation des employé-e-s est accrue. C'est pourquoi, la discussion actuelle sur le congé parental était nécessaire de toute urgence.

Quatrièmement

La loi sur l'égalité entre femmes et hommes est entrée en vigueur le **1er juillet 1996** (LEg). Il s'agit d'un instrument important pour promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La loi sur l'égalité permet aux femmes et aux hommes de se défendre contre les discriminations directes et indirectes dans la vie professionnelle.

L'exigence de l'égalité salariale est un thème important pour le canton du Valais. C'est pourquoi le Conseil d'État a signé cette année la Charte pour l'égalité salariale et a défini son introduction et sa mise en œuvre. En conséquence, l'Administration cantonale, les entreprises et les institutions doivent confirmer leur politique d'égalité salariale dans le cadre des marchés publics.

Sion, Sierre, Sierre, Martigny, Loèche et Fiesch ont également signé cette Charte.

Cinquièmement

La violence domestique et la violence dans les relations de couple sont avant tout l'une des manifestations les plus fréquentes d'une grande souffrance humaine. Dans le canton du Valais, la loi sur les violences domestiques règle depuis **2016**, entre autres, la coordination pour la lutte contre les violences domestiques.

L'égalité et la famille touchent tous les niveaux de notre société. D'ailleurs, quelques femmes s'avèrent être de vraies pionnières dans ce domaine. Cependant, pour que le progrès soit durable, il faut une large prise de conscience des inégalités existantes et des décisions politiques pour changer cela.

Je tiens à remercier de tout cœur toutes les collaboratrices de l'OCEF pour leur contribution extrêmement importante à l'égalité dans leur travail quotidien.

Je vous remercie pour les campagnes de sensibilisation, les conférences, les ateliers et les sessions de formation, ainsi que pour l'élaboration du rapport sur la famille qui sera terminé en fin d'année.

En outre, j'aimerais également adresser tous mes remerciements aux personnes qui ont contribué à l'organisation de cette exposition, ainsi qu'au personnel et aux artistes. Je suis sûre que cela donnera des impulsions aux femmes artistes dans la manière dont elles doivent relever les défis d'aujourd'hui.

Dans ce sens, je souhaite la visite d'un public participatif, nombreux et intéressé, qui rentrera chez lui avec une conscience accrue des questions féministes.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et de votre intérêt.